



## POLITIQUE : 5-12

Services  
éducatifs

**Entrée en vigueur :**

19 avril 2011 (CC110419-10)

**Amendements :**

**Documents connexes et  
références :**

**TITRE: POLITIQUE RELATIVE À LA  
VALORISATION DE LA  
FORMATION PROFESSIONNELLE  
À LA COMMISSION SCOLAIRE DU  
LAC-SAINT-JEAN**

\* Dans le présent document, le masculin est utilisé comme générique dans le seul but d'alléger le texte.

## 1. INTRODUCTION

Le Centre de formation professionnelle de la Commission scolaire du Lac-St-Jean offre une gamme de programmes, et ce, par l'intermédiaire de ses trois pavillons répartis sur son territoire. La Commission scolaire souhaite qualifier les personnes selon leurs compétences pour ainsi favoriser une intégration durable sur le marché du travail. L'offre de programmes est révisée périodiquement pour s'adapter à l'évolution des réalités du marché du travail.

Ce volet important de l'action éducative de la Commission scolaire demeure cependant mal connu et sous-estimé. On constate de nombreux préjugés à son endroit, et ce, même chez les différents acteurs du milieu scolaire. Ainsi, des jeunes, dont les intérêts, aptitudes et traits de personnalité correspondraient au profil d'un métier lié à un programme de la formation professionnelle, sont souvent incités à poursuivre des études collégiales et universitaires.

Ceux et celles qui optent pour la formation professionnelle en retirent plusieurs avantages :

- excellentes perspectives d'emploi dans plusieurs domaines ;
- accès rapide au marché du travail ;
- aide financière disponible ;
- reconnaissance des acquis et des compétences ;
- plusieurs programmes de formation donnés en alternance travail/études ;
- entrées périodiques et sorties variables dans certains programmes ;
- formation individualisée offerte dans quelques programmes ;
- soutien et aide à l'intégration en emploi dans les métiers non traditionnels ;
- possibilité de poursuivre leurs études ;
- vie étudiante stimulante ;
- équipement à la fine pointe de la technologie ;
- enseignants passionnés et issus du marché du travail.

Les métiers de la formation professionnelle sont essentiels au fonctionnement de notre société et au bien-être de l'ensemble de la population. On ne peut se passer, entre autres, de producteur agricole, de soudeur-monteur, de machiniste ou d'esthéticienne. Cependant, la formation menant à l'exercice de ces métiers est souvent peu valorisée et méconnue par les employeurs.

Une commission scolaire comme établissement d'enseignement ne peut rester insensible à cette situation. C'est pourquoi la Commission scolaire du Lac-St-Jean a décidé d'élaborer cette politique afin de valoriser la formation professionnelle. Dans le cadre de son plan stratégique 2010-2015, elle en a prévu l'adoption.

## **2. DÉFINITIONS**

### **2.1 Valorisation<sup>1</sup>**

Fait de conférer une valeur plus grande à quelque chose ou à quelqu'un. Dans le cadre de cette politique, le mot « valorisation » recouvre l'ensemble des actions, des dispositifs et des procédures destinés à mettre en valeur la formation professionnelle et ce qu'elle peut apporter au développement des individus et de la communauté.

### **2.2 Formation professionnelle<sup>2</sup>**

Ensemble des services éducatifs destinés à la qualification des personnes en vue de leur intégration au marché du travail. Elle a pour but de préparer directement une personne à l'exercice d'un emploi, d'un métier, avec compétence, dextérité, responsabilité et qualité.

### **2.3 Approche orientante<sup>3</sup>**

L'approche orientante est une conception de l'éducation qui tente d'aider les élèves à mieux se connaître, à augmenter sa motivation au plan scolaire, à établir des liens entre leur vécu à l'école et leurs rêves de carrière et de les amener à développer des projets professionnels.

## **3. PRINCIPES**

La mission des établissements scolaires québécois est d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire. Considérant que l'élève est au centre de toutes interventions éducatives, nous devons par conséquent reconnaître et respecter ses intérêts et ses aptitudes. Ainsi, une école ou un centre doit valoriser la diversité des choix professionnels.

Tout au long de son cheminement scolaire, l'élève doit être incité à poursuivre une démarche pour préciser son choix professionnel lequel contribuera à sa motivation et à sa persévérance scolaire.

Les programmes de formation professionnelle sont des voies de qualification de choix, tout comme les programmes de la formation collégiale et de la formation universitaire.

1. Dictionnaire le nouveau Petit Robert, 2009

2. Dictionnaire actuel de l'Éducation, Renald Legendre, Larousse 1988

3. Marcelle Gingras, c.o. Ph.D. Professeure - Département d'orientation professionnelle - Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke – Québec.

## 4. **OBJECTIFS**

### 4.1 **Objectif général**

L'objectif de la politique est de faire en sorte que la formation professionnelle et sa contribution au développement des personnes et de la société soient reconnues à leur juste valeur par l'ensemble du personnel, les parents, les élèves, les entreprises, les organismes socioéconomiques ainsi que la population en général et de s'assurer que cette reconnaissance se traduise par des actions concrètes de valorisation.

### 4.2 **Objectifs spécifiques**

- Faire connaître la valeur et l'importance que la Commission scolaire accorde à la formation professionnelle.
- Permettre à tout le personnel de la Commission scolaire de mieux connaître la formation professionnelle, notamment son offre de service.
- Permettre aux jeunes et adultes, dont les intérêts et les aptitudes correspondent au profil d'un métier, de recevoir les renseignements, les conseils et le soutien nécessaires pour choisir, de façon éclairée, un programme de formation professionnelle approprié.
- Rendre le choix de la formation professionnelle positif et ainsi éviter qu'il soit le résultat d'un mode d'orientation par défaut.
- Mettre en valeur les possibilités de réalisation personnelle qu'offre la formation professionnelle en présentant les débouchés et les taux de placement de différents programmes.
- Favoriser la concomitance (formation générale/ formation professionnelle) afin de permettre à la fois l'obtention du diplôme d'études secondaires et du diplôme d'études professionnelles.
- S'assurer que les enseignants de la formation professionnelle soient reconnus comme des professionnels de l'enseignement au même titre que ceux des secteurs jeunes et adultes.
- Augmenter et faciliter l'inscription des jeunes et des adultes aux programmes de formation professionnelle.
- S'assurer que l'ensemble du personnel, les parents, les élèves, les entreprises, les organismes socioéconomiques ainsi que la population en générale développent une meilleure connaissance des programmes offerts à la formation professionnelle.

#### 4. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

<b>Direction générale</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Diffuser la politique auprès du personnel de la Commission scolaire.</li><li>• S'assurer de l'application de la politique</li><li>• Soutenir l'action des établissements dans la mise en œuvre de la politique.</li></ul>
<b>Conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle Alma</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser, tant par les orientations et les objectifs du centre de formation que dans son plan de réussite, la diffusion d'information, la valorisation de la diversité des possibilités de réussite, incluant celles offertes par les programmes de formation professionnelle.</li></ul>
<b>Direction des Services éducatifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Diffuser la politique auprès du personnel de son unité administrative.</li><li>• Coordonner la mise en place d'activités de valorisation et d'en faire l'évaluation.</li><li>• Soutenir et accompagner les établissements dans la mise en œuvre d'activités de valorisation de la formation professionnelle.</li><li>• S'assurer que les professionnels de l'information scolaire et de l'orientation soient informés des programmes de la formation professionnelle, des perspectives d'emploi et des conditions salariales des métiers apparentés et qu'ils présentent les choix de la formation professionnelle comme une option de formation au même titre que celle du collégiale et universitaire.</li><li>• Favoriser l'accueil des stagiaires de la formation professionnelle lorsque la nature du travail le permet.</li></ul>
<b>Direction des Ressources humaines</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Diffuser la politique auprès du personnel de son unité administrative.</li><li>• Privilégier la qualification acquise en formation professionnelle dans l'embauche du personnel de soutien en tenant compte des exigences du poste.</li><li>• Favoriser l'accueil des stagiaires de la formation professionnelle lorsque la nature du travail le permet.</li></ul>

<p><b>Direction d'école primaire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffuser la politique auprès du personnel de son unité administrative.</li> <li>• Informer les Services éducatifs de la Commission scolaire des actions entreprises en lien avec la politique de valorisation.</li> <li>• S'assurer que les activités de l'approche orientante, qui se vivent dans les classes, respectent la politique.</li> <li>• Faciliter la participation des élèves aux activités de sensibilisation et de promotion de la formation professionnelle et des métiers apparentés.</li> <li>• Favoriser l'accueil de stagiaires de la formation professionnelle lorsque la nature du travail le permet.</li> </ul>
<p><b>Direction d'école secondaire et du Centre de formation générale des adultes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffuser la politique auprès du personnel de son unité administrative.</li> <li>• Informer les Services éducatifs de la Commission scolaire des actions entreprises en lien avec la politique.</li> <li>• Faciliter la participation des élèves aux activités de sensibilisation et de promotion de la formation professionnelle et des métiers apparentés.</li> <li>• S'assurer que les activités de l'approche orientante, qui se vivent dans les classes, respectent la politique.</li> <li>• S'assurer que tous les élèves reçoivent les informations nécessaires sur la formation professionnelle afin qu'ils fassent un choix éclairé.</li> <li>• Encourager les enseignants à valoriser les métiers de la formation professionnelle autant que ceux de la formation collégiale et universitaire.</li> <li>• Faciliter le passage de la formation secondaire à la formation professionnelle, tout en tenant compte des besoins des élèves.</li> <li>• Faciliter la relance des élèves qui ont quitté avant la fin des études secondaires afin de les informer de la possibilité de s'inscrire en formation professionnelle.</li> <li>• Favoriser l'accueil de stagiaires de la formation professionnelle lorsque la nature du travail le permet.</li> </ul>

<p><b>Direction du Centre de formation professionnelle Alma</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffuser la politique auprès du personnel de son unité administrative.</li> <li>• Informer les Services éducatifs des actions entreprises en lien avec la présente politique.</li> <li>• Développer des activités d'exploration professionnelle pour les élèves du secteur des jeunes et pour ceux de la formation générale adultes.</li> <li>• Faciliter le passage de la formation secondaire et de la formation générale des adultes vers la formation professionnelle.</li> <li>• Promouvoir la qualité des diplômes obtenus dans les programmes de la formation professionnelle.</li> <li>• Mettre en valeur les réussites des élèves et des travailleurs issus de la formation professionnelle de la Commission scolaire.</li> <li>• Valoriser les possibilités de réussite en formation professionnelle.</li> <li>• Favoriser l'accueil de stagiaires de la formation professionnelle lorsque la nature du travail le permet.</li> </ul>
<p><b>Personnel d'orientation et personnel en information scolaire et professionnelle</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser et mettre en place des activités d'exploration professionnelle en respect de la présente politique.</li> <li>• Accompagner, guider, conseiller, soutenir et documenter le personnel enseignant et les autres membres du personnel de l'école ou du centre dans le développement d'activités de l'approche orientante en lien avec les programmes de la formation professionnelle.</li> <li>• Accompagner, guider, conseiller, soutenir et documenter les élèves sur l'offre de service de la formation professionnelle.</li> <li>• Accompagner, guider, conseiller, soutenir et référer les élèves qui souhaitent s'inscrire dans un programme de formation professionnelle.</li> </ul>
<p><b>Personnel enseignant de la formation générale des jeunes et de la formation générale des adultes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître l'offre de service offerte à la formation professionnelle afin de répondre aux questions des élèves.</li> <li>• Favoriser et mettre en place des activités d'exploration professionnelle en respect de la présente politique.</li> <li>• Accompagner, guider et référer les élèves qui souhaitent s'inscrire dans un programme de formation professionnelle.</li> </ul>

<p><b>Personnel enseignant de la formation professionnelle</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Promouvoir la qualité des diplômes obtenus dans les programmes de formation professionnelle.</li> <li>▪ Reconnaître l'importance d'accueillir les élèves du secteur des jeunes et de la formation générale des adultes qui souhaitent découvrir les différents programmes de la formation professionnelle.</li> <li>▪ Valoriser la diversité des possibilités de réussite en formation professionnelle.</li> </ul>
<p><b>Service des communications</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer en collaboration avec la formation professionnelle un plan de communication pour valoriser la formation professionnelle auprès de l'ensemble du personnel, des parents, des élèves, des entreprises, des organismes socioéconomiques ainsi que de la population en général.</li> </ul>